

Reduire le preavis de location aprés depot de celui ci

Par Knarff, le 18/01/2008 à 12:26

Bonjour

Je viens de deposer mon preavis de 3 mois la semaine derniere. ma société vient de ma de mapprendre un peu tard qu'elle était d'accord pour me fournir une attestation par lequel j'était mutté en province et donc de pouvoir reduire mon preavis a 1 mois.

sachant que mon preavis est deja posé pour une durée de 3mois, est-ce que je peux quand meme le reduire a 1 mois en presentant cette attestation a mon agence ???

Merci